

# LEADERLEASE

Société anonyme au capital de 2.921.501,20 euros

Siège social : HERICOURT (70400)

11, rue du 47ème Régiment d'Artillerie

430.319.855 RCS VESOUL

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	2
II. PRÉSENTATION DES COMPTES.....	3
III. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES.....	6
IV. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	6
V. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	7
VI - AUTRES INFORMATIONS.....	8
<b>Annexes :.....</b>	<b>13</b>

## I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### Chiffres clés

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 174 900 euros contre 50.000 euros au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires 2017 comprend 50.000 euros au titre de la location d'un terrain, 67.400 euros au titre de la location de matériel et 57.500 euros au titre de la vente d'un bien immobilier.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 385.304 euros au titre de 2017 contre 67.917 euros pour 2016. Ils intègrent, outre le chiffre d'affaires à hauteur de 174.900 euros, des reprises de provision pour 198.670 euros, des transferts de charges pour 11 733 euros et des autres produits pour 2 euros.

Les charges d'exploitation se sont quant à elles élevées à 1.790.362 euros, contre 1.815.513 euros pour l'exercice précédent.

Il en résulte un résultat d'exploitation déficitaire de 1.405.058 euros contre un résultat d'exploitation également déficitaire de 1.750.596 euros sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire de 29.507 euros contre un résultat bénéficiaire de 52.792 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel positif s'élève à 13.710 euros contre un résultat exceptionnel négatif de 32.720 euros au 31 décembre 2016.

Le **résultat net de l'exercice 2017 est déficitaire de - 1 361 840.83 euros**, contre un résultat déficitaire de - 1.730.523,14 euros l'exercice précédent.

Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à 3.823.995 euros contre 4.703.085 euros au 31 décembre 2016.

### Exposé de l'activité 2017

L'évolution de la stratégie de la société LEADERLEASE a été initiée au cours de l'exercice 2011 par le groupe GAUSSIN afin de confier à LEADERLEASE, auprès des clients de GAUSSIN SA, le portage locatif des véhicules portuaires ATT.

Parallèlement au développement de l'activité de location de véhicules ATT, la société LEADERLEASE gère un parc immobilier industriel pour le groupe GAUSSIN. Toutefois, les biens immobiliers étant la propriété exclusive des SCI détenues à 99,90 % par LEADERLEASE, le chiffre d'affaires issu du locatif immobilier n'apparaît pas dans le chiffre d'affaires de LEADERLEASE.

#### a. Rappel des SCI détenues à 99,90 % par LEADERLEASE et évolutions foncières

- **SCI HALL 7** agissant en qualité de bailleur de GAUSSIN pour la location des locaux industriels d'Héricourt
- **SCI HALL 8** agissant en qualité de bailleur d'EVENT pour la location des locaux industriels d'Héricourt
- **SCI HALL 9 BIS** agissant en qualité de bailleur de GAUSSIN pour la location des locaux industriels d'Héricourt
- **SCI LA CLAICHIERE** locaux situés à Belfort vendus le 20 décembre 2012, dissoute au 31 décembre 2017.
- **SCI GRANDS VERGERS** Terrain situé au-lieu-dit Les Guinnottes à Héricourt

Les résultats synthétiques des SCI se présentent ainsi :

désignation de la SCI	chiffre d'affaires foncier en euros	résultat net en euros (IS)	quote-part fiscale de la participation LEADERLEASE
SCI HALL 7	232 000	83 720	83 636
SCI HALL 8	248 000	95 834	95 738
SCI HALL 9 BIS	204 000	80 605	80 524
SCI LA CLAICHERE (*)	0	229 161	228 932
SCI GRANDS VERGERS	200 000	7 258	7 252
<b>Totaux</b>	<b>884 000</b>	<b>496 578</b>	<b>496 082</b>

(\*) Pour la SCI La Claichière, il s'agit de transferts de charges

#### b. Activité d'achat-revente et location de biens immobiliers hors Groupe GAUSSIN

De l'activité antérieure achat/revente de biens immobiliers, il ne reste plus aucun bien car le dernier a été vendu au mois de juin 2017.

La vente de ce bien n'a dégagé aucun profit sur l'exercice 2017.

## II. PRÉSENTATION DES COMPTES

### Méthode de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation utilisées sont identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

#### 1. Examen du bilan

A l'actif on peut noter les variations suivantes :

valeurs nettes en euros	31-déc-17	31-déc-16	variations
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 507 066</b>	<b>1 307 741</b>	<b>199 325</b>
. Immobilisations incorporelles	5 781	0	5 781
. Immobilisations corporelles	1 498 284	1 299 034	199 250
. Immobilisations financières	3 000	8 707	-5 707
			<b>0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 316 929</b>	<b>3 395 344</b>	<b>-1 078 415</b>
. Stocks	0	57 500	-57 500
. Avances et acomptes versés	0	0	0
. Créances hors Groupe	177 910	35 738	142 172
. Créances Groupe	2 066 676	3 288 711	-1 222 035
. Disponibilités	69 494	10 014	59 480
. Divers	2 849	3 381	-532
			<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>3 823 995</b>	<b>4 703 085</b>	<b>-879 090</b>

#### **Actif immobilisé**

→ Les immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition de matériel afin de les mettre à la disposition des clients dans le cadre de contrats de location.

### Actif circulant

- Les créances nettes hors groupe correspondent à de la TVA à hauteur de 89.770 euros.
- Les créances nettes groupes correspondent à des avances en comptes courants accordées aux sociétés du groupe.

Au passif, les variations sont les suivantes :

valeurs nettes en euros	31-déc-17	31-déc-16	variations
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 377 172</b>	<b>2 739 013</b>	<b>-1 361 841</b>
Capital	2 921 501	2 921 501	0
Prime d'émission	2 710 484	2 710 484	0
Autres réserves et report à nouveau	-2 892 972	-1 162 449	-1 730 523
Résultat net	-1 361 841	-1 730 523	368 682
			<b>0</b>
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>16 209</b>	<b>-16 209</b>
Provisions pour impôts	0	16 209	-16 209
			<b>0</b>
<b>DETTES</b>	<b>2 446 823</b>	<b>1 947 863</b>	<b>498 961</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	169 272	14	169 258
Dettes financières diverses Groupe	1 858 252	1 723 206	135 046
Fournisseurs Groupe	82 998	100 010	-17 012
Fournisseurs et comptes rattachés	84 069	78 181	5 888
Avances clients			0
Autres dettes	252 233	46 452	205 781
<b>Total</b>	<b>3 823 995</b>	<b>4 703 085</b>	<b>-879 089</b>

### Capitaux propres

- La variation des autres réserves et report à nouveau, soit – 1 361 841 euros, correspond à l'affectation du résultat déficitaire au 31 décembre 2016.

### Provisions pour risques et charges

- La provision pour risques de 16.209 euros, constituée en 2016 pour couvrir un risque fiscal a été reprise en totalité en 2017.

## 2. Examen du compte de résultat

valeurs nettes en euros	31-déc-17	31-déc-16	variations
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>385 304</b>	<b>67 917</b>	<b>317 387</b>
. Chiffre d'affaires	174 900	50 000	124 900
. Production stockée	0	0	0
. Production immobilisée	0	0	0
. Reprises sur provisions et transferts de ch.	210 402	17 910	192 492
. Autres produits	2	7	-5
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 790 362</b>	<b>1 818 512</b>	<b>-28 150</b>
. Achats	0	0	0
. Variation des stocks	249 967	0	249 967
. Ch. Externes, Impôts, Masse salariale	1 294 423	1 532 242	-237 819
. Amortissements et provisions	227 969	249 437	-21 468
. Autres charges d'exploitation	18 003	36 834	-18 831
			0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 405 058</b>	<b>-1 750 595</b>	<b>345 537</b>
			0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>29 507</b>	<b>52 792</b>	<b>-23 285</b>
			0
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-1 375 551</b>	<b>-1 697 804</b>	<b>322 253</b>
			0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>13 710</b>	<b>-32 720</b>	<b>46 430</b>
			0
<b>IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
			0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1 361 841</b>	<b>-1 730 524</b>	<b>368 683</b>

### Produits d'exploitation

- Le chiffre d'affaires correspond à la location des terrains pour un montant de 50 000 euros, la location de matériels à nos clients pour un montant de 67.400 euros et la vente d'un bien immobilier pour un montant de 57 500 euros.
- Les transferts de charges s'élèvent à 11 733 euros et correspondent à la constatation des avantages en nature.

### Charges d'exploitation

- Les charges d'exploitation comprennent :
  1. La variation de stock positive de 249.967 euros,
  2. Les autres achats et charges externes pour 1.060.635 euros, contre 1.125.912 euros en 2016 (dont 924.000 euros de location de matériel)
  3. Des impôts et taxes pour 42.162 euros contre 127.992 euros en 2016,
  4. Des salaires et des charges sociales pour 191.627 euros, contre 278.338 euros en 2016,
  5. Des dotations aux amortissements pour 227.969 euros contre 165.734 euros.

### Résultat financier

- Le résultat financier d'élève à +29.507 euros contre + 52.792 euros en 2016, et résulte principalement des évènements suivants :
  1. Les intérêts financiers nets perçus sur les avances en comptes courants s'élèvent à 4.181 euros, contre 53.083 euro en 2016,
  2. Reprise de provision du compte courant La Claichière pour un montant de 253 320 euros, permettant de compenser la perte de 227.737 euros,
  3. des pertes de change nettes pour 257 euros.

### III. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

#### 1. Suivi du risque de liquidité

Le rôle de la société LEADERLEASE a été réorienté au cours de l'exercice 2011 par le groupe GAUSSIN afin de confier à LEADERLEASE, auprès des clients de GAUSSIN SA, le portage locatif des véhicules portuaires ATT & POWERPACK, l'objectif étant d'élargir sa clientèle à d'autres clients que ceux du groupe GAUSSIN.

Spécialiste de la conception d'équipements de manutention exceptionnelle, GAUSSIN conçoit, sous-traite la fabrication, réalise l'assemblage des modules fabriqués dans ses ateliers et commercialise des véhicules innovants pour le déplacement et la manutention de biens lourds et encombrants dans les environnements parmi les plus sévères.

GAUSSIN développe deux activités : la conception et la réalisation d'équipements de manutention « à la demande », le « made to order » (MTO), activité historique, et la conception et la réalisation de véhicules et d'équipements de série, la gamme ATT.

Cette dernière activité propice à la location par LEADERLEASE présente une gamme qui va de la remorque TT (Terminal Trailer) au véhicule complet ATT, équipé d'une motorisation (Powerpack), qui peut tracter plusieurs remorques (AMTS) ou se transformer en véhicule dirigé à distance sans cabine ni conducteur (AIV). Les ATT et AIV sont disponibles en version LIFT, ce qui fait un total de 6 véhicules de la gamme ATT.

Il existe donc un lien de dépendance économique entre LEADERLEASE et sa société mère GAUSSIN.

Au cours de l'année 2017, le Groupe a obtenu de nouveaux financements :

- En janvier 2017, encaissement de 2 M€, correspondant à la dernière tranche de l'emprunt obligataire convertible de 10 M€ ;
- En mars 2017, encaissement de 2,3 M€, correspondant au 2<sup>ème</sup> versement de l'aide accordée par le Commissariat Général à l'investissement dans le cadre du projet VASCO ;
- Entre mai et septembre 2017, encaissement de 3,6 M€ consécutif à trois augmentations de capital (mai, juin et septembre) ;
- En juin 2017, encaissement de 6 M€, correspondant à un nouvel emprunt obligataire convertible.

Ces encaissements ont permis de financer les investissements à hauteur de 7,5 M€ et l'activité à hauteur de 8,4 M€.

Le contrat avec la société CES (78 M€), lié à de la location de matériel, impliquait une forte consommation de trésorerie liée au BFR, l'arrêt de ce contrat doit permettre au Groupe GAUSSIN de diminuer son BFR en 2018 et donc de limiter son besoin de trésorerie.

Au cours de l'année 2018, le groupe devra nécessairement faire appel à de nouveaux financements externes afin de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et de pouvoir honorer son carnet de commandes.

Les comptes du Groupe sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation. Dans l'éventualité où de nouveaux financements externes ne seraient pas réalisés avant fin 2018, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

### IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont fondées sur un élargissement de l'objet social de la société à la location de véhicules portuaires. La société pourra facturer la location des matériels, ce qui lui permettra de constater du chiffre d'affaires sur cette activité.

## V. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. Liste des mandataires sociaux et de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés

#### a. Monsieur Christophe GAUSSIN

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Président du Conseil d'Administration	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Président	SAS EVENT DOCK IT PORT AUTOMATION SYSTEMS – PAS MILESTONE FACTORY
Directeur Général	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Administrateur	SA GAUSSIN SA LEADERLEASE
Gérant	SARL 3C CONSTRUCTION SCI LES ECOLES SCI IMMOBILIERE DU FAUBOURG 54
Représentant permanent	SCI HALL 7 SCI HALL 8 SCI HALL 9 bis SCI LA CLAICHIERE SCI LES GRANDS VERGERS

#### b. Melle Charline CHRETIEN

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Administrateur	LEADERLEASE
Gérant	VESTA CONCEPT

#### c. Monsieur Martial PERNICENI

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Président	Assurance François SA
Administrateur	Leaderlease SA Gaussin SA

#### d. M Joël LAFFLY

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Administrateur	LEADERLEASE

#### e. Robert CREEL

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Administrateur	LEADERLEASE

#### f. Monsieur Volker BERL

<b>Fonction</b>	<b>Nom Société</b>
Administrateur	Gaussin SA Mycell Technologies OthogenRx

	Leaderlease SA
Gérant	Mycell Technologies

## 2. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Néant.

## 3. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport.

## 4. Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L 225-37-4 du Code de commerce, il vous est indiqué que votre Conseil d'administration a choisi l'option du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports sur le gouvernement d'entreprise ultérieurs.

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Participations

Les participations de LEADERLEASE au capital de ses filiales sont les suivantes :

filiales	nombre de titres total	nombre de titres détenus par Leaderlease	pourcentage de détention
SCI HALL 7	1 000	999	99,90%
SCI HALL 8	1 000	999	99,90%
SCI HALL 9 BIS	1 000	999	99,90%
SCI GRANDS VERGERS	1 000	999	99,90%
SARL I-IMMO	1 000	40	4,00%

### 2. Situation d'autocontrôle

LEADERLEASE ne détient pas d'actions de la SA GAUSSIN pouvant entraîner une situation d'autocontrôle.

### 3. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés

Conformément aux articles L. 225-184 du Code de commerce, il n'existe aucun plan de stock-options étant précisé que la société n'emploie aucun salarié.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié ne participe au capital social de la Société et qu'aucune action n'est détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective.

### 4. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication des résultats au marché

Pour l'arrêté annuel du 31 décembre 2017, cette information est jugée non significative compte tenu du montant du chiffre d'affaires réalisé.

### 5. Activité en matière de recherche et de développement



LEADERLEASE ne réalise aucune activité de recherche et développement.

#### 6. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la société ne présente aucun impact tant au niveau environnemental qu'au niveau social.

#### 7. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que le montant des dépenses non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du code général des impôts, intervenues au cours de l'exercice, s'élève à 0 € et correspond à la part non déductible de la location de véhicules de tourisme étant précisé que le montant de ces charges vient en déduction du déficit fiscal reportable. L'impact théorique sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% est de 0 €.

#### 8. Conventions réglementées

##### **Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce**

Ces conventions portent notamment sur des opérations intervenues directement ou par personne interposée entre la société, son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et celles intervenues entre la société et une entreprise dont le directeur général, l'un des administrateurs est propriétaire, gérant, administrateur ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

##### **1. Conventions autorisées par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2008 et 14 avril 2010 portant sur les avances de trésorerie entre les sociétés du groupe**

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN, MrVolker BERL et Monsieur Damien PERNICENI**
- **Personne morale concernée (détenion du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

Dans sa délibération du 31 juillet 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances pouvant intervenir entre les sociétés du groupe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le groupe s'entend des sociétés GAUSSIN, LEADERLEASE (ex. FONCIERE IMMALOC), EVENT.

Un avenant d'adhésion à cette convention de trésorerie a intégré la société BATTERIE MOBILE.

Les avances de trésorerie sont effectuées par mouvements de comptes courants entre les sociétés du groupe. Les intérêts sont déterminés à la clôture de chaque exercice social.

La rémunération des comptes courants est fixée au taux maximum admis en déduction par l'administration fiscale.

Le taux maximum appliqué pour rémunérer les comptes courants pour l'exercice 2017 est fixé à 1,67 %.

Dans sa même délibération du 31 juillet 2008, le Conseil d'administration a fixé les conditions d'avances de trésorerie et de rémunération de ces avances pouvant intervenir entre les sociétés filiales de LEADERLEASE à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les filiales de LEADERLEASE s'entendent des sociétés SCI HALL 7, SCI HALL 8, SCI HALL 9BIS, SCI DES GRANDS VERGERS et de toutes sociétés dans lesquelles LEADERLEASE serait amenée à détenir une participation minimum de 10% sous réserve de la conclusion d'un avenant d'adhésion à la convention de trésorerie.

Les conditions d'avances, de rémunération et de taux de rémunération sont identiques à celles conclues pour le groupe (*alinéas 2, 3, 4 et 5 du présent paragraphe*).

Dans sa délibération du 14 avril 2010, le Conseil d'administration a autorisé la société GAUSSIN SA à conclure une convention de cash-pool avec un établissement bancaire afin de niveler quotidiennement sur un compte centralisateur détenu par GAUSSIN SA les soldes de trésorerie de chacune des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2017, les positions des comptes courants s'établissent comme suit :

en euros	créance - actif	dette - passif
SCI HALL 7	31 733	
SCI HALL 8	1 361	50 000
SCI HALL 9 Bis	3162	29 000
SCI GRANDS VERGERS	1 951 309	
<b>total</b>	<b>1 987 565</b>	<b>79 000</b>

La rémunération des avances de trésorerie pour l'exercice 2017 au taux annuel de 1,67% s'établit comme suit :

en euros	charge financière LEADERLEASE	produit financier LEADERLEASE
GAUSSIN SA	35 558	
SCI HALL 7		233
SCI HALL 8		1 361
SCI HALL 9 BIS		3 162
SCI LA CLAICHIERE		
SCI GRANDS VERGERS		34 982
<b>total</b>	<b>35 558</b>	<b>39 739</b>

/////

## 2. Facturation de « management fees » par GAUSSIN à LEADERLEASE

- **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**
- **Personne morale concernée (détention du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009 inclus, les sociétés GAUSSIN SA, EVENT, BATTERIE MOBILE et LEADERLEASE établissent au 31 décembre de chaque année un état de répartition des coûts assumés par GAUSSIN SA, relatifs aux salariés et personnels extérieurs remplissant des fonctions administratives ou de direction générale, et dont les prestations ont bénéficié aux sociétés précitées. Ces coûts sont résumés sous le terme « management fees ». Les coûts identifiés des personnels concernés sont composés des salaires bruts, charges sociales et frais de mission pour les salariés et des facturations de prestations et frais de mission pour les personnels extérieurs. Au cours de l'exercice 2017, Ces coûts se sont élevés à la somme totale de 39 533 euros, incluant une quote-part de fonction support de 3%. La fonction support regroupe les coûts de structure nécessaires à l'accomplissement de la fonction du salarié travaillant pour plusieurs sociétés du groupe tels les amortissements des installations et équipements mis à la disposition du salarié, la quote-part des loyers des bureaux, les fournitures diverses, énergie, informatique, entretien, et la quote-part d'impôts et taxes. Les coûts identifiés ont été répartis, pour chaque salarié ou personnel extérieur, au prorata du temps consacré par chacun à chaque société du groupe. Les «management fees» sont ainsi répartis comme suit, en euros :

	Montant H.T
GAUSSIN (managements fees conservés en charges)	39 533
<b>totaux</b>	<b>39 533</b>

## 3. mise à disposition du terrain sis 11 rue du 47<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie — 70400 HERICOURT au profit de GAUSSIN SA.

- **Convention autorisée par le conseil d'administration du 2 décembre 2014**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**
- **Personne morale concernée (détention du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

LEADERLEASE est propriétaire d'un terrain couvert d'une dalle de béton situé sis 11 rue du 47<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie-70400 HERICOURT et d'une superficie de 21 548 m<sup>2</sup>.

Gaussin souhaitait utiliser le Terrain afin d'effectuer des essais et démonstrations avec les véhicules qu'il fabrique.

LEADERLEASE, par convention du 2 décembre 2014 a mis à disposition son terrain à GAUSSIN moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 50.000€ HT pour une durée d'une année à compter du 01 janvier 2015 et renouvelable par tacite reconduction.

**4. Convention autorisée par le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2014 portant sur une licence concédée par GAUSSIN**

- **Convention autorisée par le conseil d'administration du 2 octobre 2014**
- **Administrateur concerné : Monsieur Christophe GAUSSIN**
- **Personne morale concernée (détection du capital à plus de 10%) : GAUSSIN SA**

Dans sa délibération du 2 octobre 2014, le Conseil d'Administration de Gaussin a autorisé la concession d'une Licence exclusive à LEADERLEASE pour la location, la maintenance, et le cas échéant la mise à disposition de personnel, pour l'exploitation de la gamme de véhicules AU et des Power Packs associés ainsi que du véhicule ATM. Cette convention autorisée au cours de l'exercice 2014 n'a pas encore été conclue.

**Conventions visées à l'article L.225-39 du code de commerce**

Ces conventions portent notamment sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et non soumises aux obligations visées à l'article L.235-38.

Ces conventions dites courantes s'établissent comme suit :

- 1. Souscription de polices d'assurances auprès de la société « ASSURANCES FRANÇOIS »**
  - **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**
  - **Administrateurs concernés : Monsieur Martial PERNICENI**

LEADERLEASE a souscrit des polices d'assurances auprès de la société ASSURANCES FRANÇOIS dont le président directeur général est monsieur Martial PERNICENI, administrateur de LEADERLEASE.

Les charges d'assurances relatives à la poursuite des contrats souscrits auprès des ASSURANCES FRANÇOIS s'établissent comme suit pour l'exercice 2017, en euros :

<b>compagnie et type de police</b>	<b>montant annuel</b>
GAN RC entreprise	604
ALLIANZ multirisque industrielle	14 049
ALLIANZ automobile	4 278
<b>total</b>	<b>18 931</b>

Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances client par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

En application de l'article D.441-4 et l'article D.441-6-1 du code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux suivants le nombre et le montant total des factures émises ou reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)														
Article D.441-1,-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441-1,-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j.et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90j.	91 j et plus	Total (1 j.et plus)		
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>														
Nombre de factures concernées	4						8	10						7
Montant total des factures concernées TTC	215 245	9 023	0	0	36 735	45 758	63 006	0	-2 867	7 000	21 000	25 133		
% du montant total des achats de l'exercice TTC	16%	1%	0%	0%	3%	3%								
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							27,77%	0,00%	-1,26%	3,09%	9,26%	11,08%		
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>														
Nombre des factures exclues							0							0
Montant total des factures exclues TTC							0							0
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.461-6 ou article L.443-1 du code du commerce)</b>														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	. Délais contractuels :						. Délais contractuels :							

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de constater le résultat distribuable suivant :

poste du bilan	montant en euros
• Résultat de l'exercice	- 1.361.841
• Report à nouveau	-3.284.935
<i>total</i>	<i>-4 646 776</i>

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.361.841 € en totalité sur le report à nouveau, dont le solde débiteur serait ainsi porté de (3.284.935) euros à (4.646.776) euros.

Il vous est également proposé d'imputer partie du report à nouveau résultant de la précédente affectation sur le compte « *primes d'émission, de fusion d'apport...* », de sorte que le solde débiteur du report à nouveau soit ainsi ramené de (4.646.776) euros à (1.936.292) euros et le poste des primes soit ramené de (2.710.484) euros à 0.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

En marge des résolutions portant sur l'approbation des comptes 2017, sociaux et consolidés, il sera soumis à votre approbation un certain nombre de résolutions complémentaires, à savoir :

## **JETONS DE PRESENCE**

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 18 000 € au titre de l'exercice 2018.

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous proposons après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver lesdites conventions.

#### **QUITUS AUX ADMINISTRATEURS**

Nous vous proposerons de donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice.

#### **INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous informons que la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et la société BEAS Commissaire aux Comptes suppléant ont présenté leur démission.

La Société n'a pas l'obligation de nommer de nouveaux Commissaires aux comptes titulaires et suppléant dans la mesure où le cabinet SOFIGEC et Mme Isabelle SCHMITT poursuivent leurs mandats respectifs.

#### **CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS AU CAPITAL SOCIAL**

Nous constatons que le montant des capitaux propres est inférieur à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, vous devez décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société. Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

Compte tenu de la situation comptable de la société et des prévisions commerciales, nous vous proposons de ne pas prononcer la dissolution de la Société et de poursuivre l'activité de la Société.

\*  
\* \*

Tel est l'objet des résolutions qui vous sont proposées et qui, nous l'espérons, recevront votre approbation.

**Le Conseil d'Administration**

#### **Annexes :**

Etat des délégations en matière d'augmentation de capital

Etat des résultats des 5 derniers exercices.

**DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN VIGUEUR,**  
**CONSENTIES LE 15/06/2017**

<b>DATE DE L'AGE- NATURE</b>	<b>MONTANT NOMINAL MAXIMUM</b>	<b>DUREE EXPIRANT LE</b>	<b>Utilisation Date / Emission</b>
15/06/2017 – 9ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	50% du capital	15/06/2019	
15/06/2017 – 10ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	50% du capital	15/06/2019	
15/06/2017 - 11ème résolution - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20% du capital / an	15/12/2018	
15/06/2017 – 12ème résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (souscription éligible à la réduction ISF ou IRPP)	2.800.000 € en nominal	15/12/2018	
15/06/2017 – 13 <sup>ème</sup> résolution - Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription - Fixation du montant global des délégations à <b>20.000.000 d'actions</b>	dans la limite de 15% de l'émission initiale	15/12/2018	

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

nature des indications	n-4	n-3	n-2	n-1	n
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) capital social (euros)	2 846 501	2 846 501	2 921 501	2 921 501	2 921 501
b) nombre d'actions émises	14 232 506	14 232 506	14 607 505	14 607 505	14 232 506
c) nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>					
<i>les amortissements et provisions sont mentionnés "nets de reprises"</i>					
a) chiffre d'affaires hors taxes (euros)	1 455 374	200 000	68 833	50 000	174 900
b) résultats avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-188 940	-1 433 687	-695 538	-1 470 146	-1 553 671
c) résultats avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-188 940	-1 433 687	-695 538	-1 470 146	-1 553 671
d) impôt sur les bénéfices (euros)	0	0	0	0	0
e) participation légale (euros)	0	0	0	0	0
f) résultats après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	512 597	-660 533	-860 571	-1 730 523	-1 361 841
g) montant des bénéfices distribués (euros)	0	0	0	0	0
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) bénéfices avant impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	-0,01	-0,10	-0,05	-0,10	-0,11
b) bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (euros)	-0,01	-0,10	-0,05	-0,10	-0,11
c) bénéfices après impôts, amortissements, provisions et participation (euros)	0,04	-0,05	-0,06	-0,12	-0,10
d) dividende versé à chaque action (euros)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IV. Personnel</b>					
a) nombre de salariés (effectif moyen annuel)	1	1	0	1	1
b) montant de la masse salariale (euros)	170 076	151 294	174 303	212 523	145 213
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (euros)	51 501	52 170	42 649	65 815	46 414